



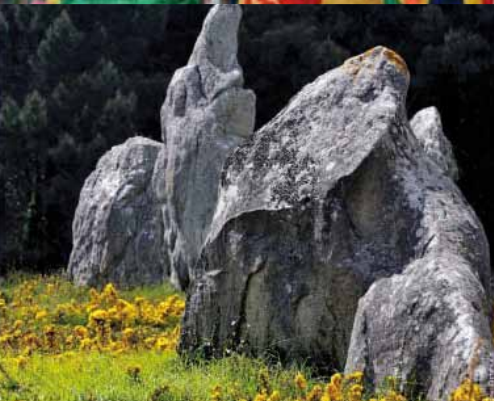
Sainte-Anne d'Auray



KERMESSE  
de l'école publique  
22 juin 2013

# Sainte-Anne Infos

Juillet • 2013



## Le Mot du Maire

### Bonjour à tous,

Il y a quelques mois, dans un précédent numéro, je faisais allusion à l'itinéraire mixte piétons-cyclistes qui relie la commune de Vannes à Sainte-Anne. Ce projet complexe, est mené par le Conseil Général en concertation avec les communes de Vannes, Plescop, Plumergat et Sainte-Anne. Aujourd'hui, nous sommes au stade de l'enquête publique. Vous pouvez consulter le dossier en Mairie jusqu'au 10 juillet 2013 et donner votre avis qui pourra être profitable au projet.

La commune a été récompensée par la direction de la Poste d'Auray d'un Label d'Or pour le « bon adressage » sur notre territoire. Nous arrivons à 97,3% de notre population, disposant d'une adresse complète. Si cela facilite grandement le travail du facteur, il n'en est pas moins

utile aux services d'incendie et de secours, aux livreurs ainsi qu'à toute personne qui cherche à vous joindre. Je tiens à remercier tous ceux qui ont travaillé à ce résultat mené depuis de nombreuses années. J'encourage ceux qui n'ont pas de boîte aux lettres réglementaire, avec un numéro apposé sur la propriété à faire le nécessaire. Si vous avez quelques difficultés, vous pouvez contacter le service urbanisme en Mairie.

Nous voici, paraît-il, en été et je profite de ce numéro pour vous souhaiter, à toutes et à tous, de bonnes vacances, un été convivial en famille ou entre amis mais en respectant bien sûr les règles de bon voisinage et notamment celle de la nuisance sonore.

A bientôt.

Le Maire - Roland GASTINE

## Numéros Utiles

<b>Mairie</b>	02 97 57 63 91
	Fax : 02 97 57 72 33
	contact@sainte-anne-auray.com
	www.sainte-anne-auray.com
<b>Santé</b>	
<b>Cabinet médical</b>	02 97 57 57 18
<b>Cabinet infirmier</b>	02 97 57 65 40
<b>Pharmacie</b>	02 97 57 63 05
<b>Dentiste</b>	02 97 57 66 52
<b>Kinés</b>	02 97 31 98 78
<b>Ostéopathe</b>	06 15 58 75 05
<b>Pompiers</b>	18
<b>Police</b>	17
<b>Samu</b>	15
<b>Centre anti-poison</b>	02 99 59 22 22
<b>La Poste</b>	02 97 57 64 92
<b>Office de Tourisme</b>	02 97 24 34 94
<b>Ouest France</b>	06 84 07 84 71
<b>Le Télégramme</b>	06 62 08 54 46

## Nouvelle Entreprise

**SKORDATA** vous propose : **50% CREDIT IMPÔT**

- Dépannage et Assistance
- Formation, Conseil
- Vente de matériels

Tél. : 06 75 19 11 91  
contact@skordata.fr



**Directeur de la publication :**  
Roland GASTINE, Maire de Ste-Anne d'Auray  
**Membres de la rédaction :**  
Christian TROBOA, Valérie JÉGOUSSE,  
Françoise LARVOIR, Philippe ROBIN,  
Jean-Baptiste HARY, Cédric LE RET,  
Philippe LE FERRAND, Jean-Louis LUSTRIN,  
Florence MORY

**Conception et réalisation :**  
Frédéric SUEUR  
CRÉAPRINT-COMMUNICATION  
06 07 08 67 10  
www.creaprint-communication.com  
Tirage : 1200 exemplaires  
Imprimé sur papier recyclé  
Encre végétale

## État Civil Période de mai - juin 2013

### NAISSANCES

17 mai Romane LELOU  
20 mai Cali BARBIER  
31 mai Cellya HÉMERY

### MARIAGES

11 mai Georges SISMEIRO  
et Marie-Aude ROBIN  
18 mai Stéphane GARGIULI  
et Séraphine BESNARD

25 mai Bruno JOUANNY  
et Nathalie PHILIPPE  
01 juin Michaël DUVAL  
et Nathalie BELLENGER  
15 juin Philippe BENOIST  
et Christine GUÉGAN  
29 juin Xavier BURBAN  
et Carine VILLETTE

### DÉCÈS

08 mai Marie-Claude RUAUD  
née LÉVANAN  
14 mai Denise DANO  
née JAN  
21 mai Anne BAUDET  
née LE STRAT  
29 mai Clémentine LE GUERROUÉ



## Concours de la sécurité routière

**Pour la deuxième fois, la mairie a inscrit la commune au concours Gastounet de la sécurité routière.**

Les écoles et l'accueil de loisirs ont encadré les enfants qui ont réalisé plus de cent dessins. Un jury communal en a sélectionné neuf, ces dessins ont été affichés sur la rue de Vannes. Ils ont été transmis à l'unité sécurité routière de Vannes. Le jeune Elie BÉGUIN a reçu un prix à la remise des prix départementaux à Baud le quatre juin dernier.

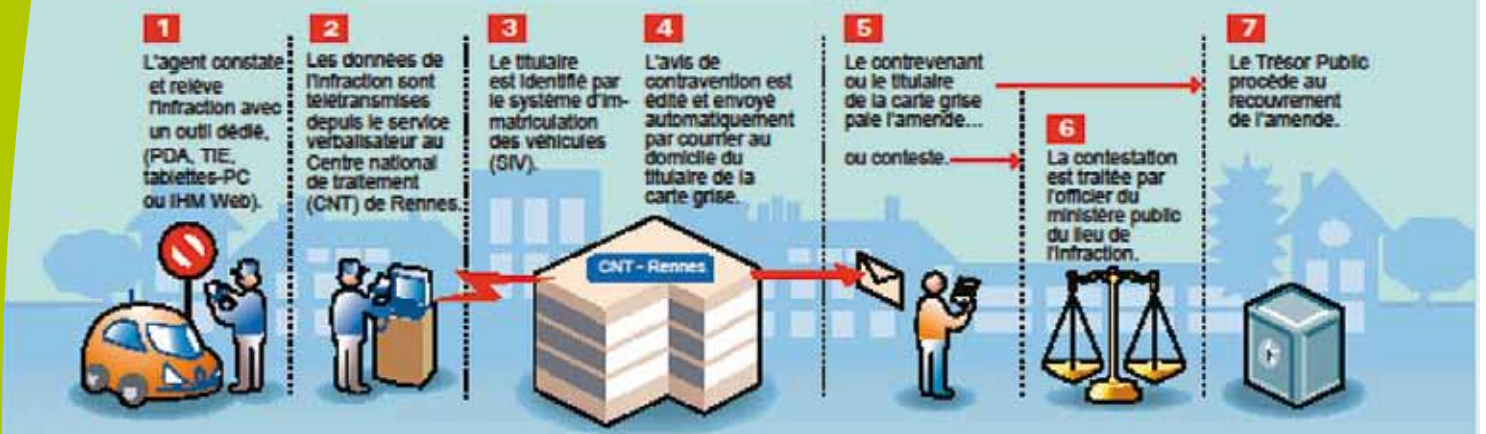
## Procès-verbal électronique

Dans le cadre de la dématérialisation et pour simplifier le suivi des contraventions sanctionnant les infractions au code de la route, la police municipale a adopté le procès verbal électronique.

Dorénavant le contrevenant trouvera un avis d'information déposé sur son véhicule puis recevra dans sa boîte aux lettres l'avis de contravention du centre de traitement de Rennes avec les explications sur les moyens de paiements et de recours. L'usage de l'avis d'informa-

tion est prévu par l'art. A 37-15 du code de procédure pénale, qui stipule que « la non dépose de ce document ne constitue toutefois pas une cause de nullité de la procédure » : ce qui veut dire qu'une infraction a pu être relevé à votre rencontre sans que vous en soyez informé.

### COMMENT ÇA MARCHE ?



## Nouvelle Intercommunalité du Pays d'Auray



### L'organisation des intercommunalités du Pays d'Auray va évoluer en 2014.

Les communautés de communes de la Ria d'Étel, d'Auray Communauté, des Trois Rivières et de la Côte des Mégalithes vont fusionner pour former une nouvelle Communauté de Communes à 24 communes afin de répondre aux principaux objectifs de la loi du 16 décembre 2010 (réforme des collectivités territoriales) qui visent à simplifier, rationaliser l'organisation intercommunale en France, mais également et surtout à permettre aux collectivités d'être en capacité de répondre aux défis de demain en s'organisant collectivement.

### CETTE NOUVELLE ORGANISATION VA PERMETTRE DE :

- Clarifier et simplifier les instances et compétences territoriales à l'échelle du Pays : une seule Communauté de Communes pour 87 000 habitants.

- Constituer un interlocuteur de poids vis-à-vis des collectivités partenaires (département, Région, Etat et Union Européenne) et des deux agglomérations voisines de Vannes et Lorient.
- Accroître la capacité financière et opérationnelle du territoire à porter des projets ou services structurants. Aménagement du Pôle d'échange multimodal de la gare TGV d'Auray, développement du numérique, services aux populations.
- Accroître la capacité de négociation en matière de commande publique.
- Pouvoir faire face collectivement aux conséquences de la situation des finances publiques sur les ressources allouées aux collectivités ou sur les efforts qui leur seront demandés.

Depuis de nombreux mois, l'ensemble des communes représentées par leur maire et collègues élus se réunissent à de nombreuses réunions de travail pour que ce projet devienne une réalité effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014.



# Ligue contre le Cancer

## Qu'est-ce que la Ligue contre le Cancer ?

C'est une association agréée nationale qui regroupe 103 comités départementaux. Le Comité du Morbihan travaille avec 14 hôpitaux, cliniques, du département afin d'aider les malades au plus près.

Beaucoup d'associations et de bénévoles sont des partenaires privilégiés et organisent régulièrement des manifestations à notre profit.

## Quelles activités financez-vous avec les fonds récoltés ?

Nous avons 3 axes d'activité :

- L'aide à la recherche (40 % de nos dépenses). Le comité 56 finance 14 projets de recherche.
- L'aide directe aux malades (40 %) : nous sommes le plus proche possible des malades avec de l'aide à domicile (10 h/an), de l'aide en urgence pour des personnes en grandes difficultés financières, de l'aide psychologique, des soins et des conseils esthétiques (perruques) qui apportent une « bulle de confort » à un corps maltraité par la maladie.
- Le dépistage et la prévention (20%) : auprès des adolescents sur les dangers de l'alcool, du tabac ou du soleil. (9 900 élèves vus en 2011). Nous mettons aussi

en avant les bénéfices de l'activité physique pour prévenir le risque de cancer. Enfin, nous envisageons de développer la prévention dans les entreprises avec une exposition itinérante.

## Comment peut-on bénéficier de l'aide de la Ligue ?

Le plus souvent en prenant contact avec une infirmière ou une assistante sociale sur les lieux de soins (hôpitaux, cliniques). Et au comité départemental à Vannes : 02 97 54 18 18

**Vous pouvez aussi aller visiter notre site internet en cliquant sur le département Morbihan sur [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net)**

# Opération « Tranquilité Vacances »

**Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.**

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie et de votre mairie.

## LES BONNES HABITUDES

- Lorsque vous quittez votre habitation,

n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile.
- En cas de départ en vacances, prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.
- Ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé : entretenez la végétation de votre domicile - En cas d'absence

prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres.

- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.

**Si vous êtes tout de même victime :** Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou gendarmerie, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

## Environnement

**Au printemps, la végétation se réveille et devient parfois envahissante, la tentation est grande d'utiliser les désherbants.**

Ces derniers, s'ils ne sont pas interdits, sont soumis à une réglementation précise afin de préserver la qualité des eaux, il est interdit d'utiliser tous pesticides (désherbant, fongicide, insecticide) :

- 1) À moins de 5 mètres minimum des cours d'eau, plans d'eau (figurant sur les cartes IGN 1/25000).
- 2) Dans et à moins de 1 mètre de la berge des fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages (ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25000).
- 3) Sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs. En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75000 € et 2 ans d'emprisonnement.

**Pour plus de renseignements :**  
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr>

## Sarl Pierric Multi-Services

- Entretien de jardin
- Petits travaux de bricolage
- Dépannage et réparation
- Installation et menuiserie
- Serrurerie et débarras divers



DEVIS GRATUITS



**Rambeau Frères**  
56400 Sainte-Anne d'Auray  
Port. : 06 73 58 87 15

## Patrick Garrec Entreprise de Terrassement

ASSAINISSEMENT  
DRAINAGE

**ZA du Motten**  
56400 Sainte-Anne d'Auray  
Tél. : 02 97 57 72 32  
Port. : 06 09 39 51 12  
[www.terrassement-garrec.com](http://www.terrassement-garrec.com)  
RM 331 782 185 56



- Création et curage de Plan d'eau - Puits
- Location de matériel

## Chèque sport 2013/2014 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif **Chèque sport** pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15 €, suivez le guide !

Toutes les infos sur : [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes)

Cette année, à compter du 1<sup>er</sup> juin, les jeunes nés en 1995, 1996, 1997 et 1998 pourront à nouveau retirer leur chèque sur [bretagne.fr/jeunes](http://bretagne.fr/jeunes) et le faire valoir auprès des 2 500 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer son chèque et de le présenter à son club au moment de son inscription.



## Service de téléassistance

### Un service de téléassistance des personnes :

Service d'aide à distance fonctionnant 24 h/24 et 7 jours/7 dont l'objectif est de permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (isolées, âgées...).

### Le détecteur de fumée (obligatoire en 2015) :

Prévention contre l'incendie, peut être connecté par radio à la téléassistance : avantage de l'alarme et l'alerte à une centrale d'écoute (puis rappel, réseaux, secours...). Ce système protège également votre habitation en cas d'absence.

### Le bracelet détecteur de chutes :

Il déclenche l'alarme et la procédure de secours automatiquement en cas de chute brutale. Exemple : l'abonné chute dans un escalier avec perte de connaissance : le bracelet déclenchera automatiquement la procédure d'alarme.

Renseignements en mairie, au CCAS

## Plan Canicule

Fermer fenêtres et volets, notamment sur les façades exposées au soleil ; les maintenir ainsi tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure du local, ouvrir le plus possible (afin de provoquer des courants d'air) dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure.

### CONSEILS AUX PERSONNES :

Se protéger (porter une tenue vestimentaire adaptée aux fortes chaleurs, supprimer toute activité physique et sortie aux heures les plus chaudes), se rafraîchir, boire et manger (distribuer régulièrement de l'eau fraîche), adapter son alimentation...

## Agenda

**Exposition de cartes postales anciennes**  
« Il était une fois...Sainte-Anne d'Auray »  
Rez-de-chaussée du Cloître - 9h/18h -  
Entrée libre

**Exposition**  
« Trésor et Visages de Sainte-Anne »  
Sanctuaire - 14h30/17h30 - Entrée libre

**Du 11 mai au 11 octobre**  
**Exposition « Le Morbihan en 40 oeuvres »**  
1<sup>er</sup> étage du cloître - 14h/18h (visite guidée  
tous les jours à 15h) - Entrée libre

**Du 15 juin au 15 septembre**  
**Concours-Expo photos**  
« Infiniment Pierres »  
Rue de Vannes - Bulletins de vote en mairie et  
à l'Office de Tourisme

**7 juillet - 6<sup>ème</sup> Troc et Puces** - Place du  
Lycée-Collège, organisé par l'ASCSA Football -  
9h/18h Entrée : 1.50 €

**7 juillet - Randonnée VTT et marche**  
organisée par l'association « Quent et moi » -  
Site du Motten

**Du 8 juillet au 8 septembre - Détour d'Art**  
Circuits de découverte du patrimoine religieux  
Thème 2013 « la Vue » - Entrée libre  
Guide disponible dans les Offices de Tourisme  
d'Auray, Pluvigner et Sainte-Anne d'Auray

**Du 15 au 31 juillet - Exposition « Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle »**  
Sanctuaire - 10h/12h 13h30/18h - Entrée libre

**17 juillet - Balade Nocturne animée**  
« Ste-Avoye et la rivière du Bono »  
Départ de Ste-Avoye - 20h - Tarif : 2.50 €  
Réservation obligatoire à l'Office de Tourisme :  
02 97 24 34 94

**25 et 26 juillet - Fête de la Sainte-Anne - Grand Pardon** Sanctuaire

**7 août - Balade Nocturne animée « Contes et nature autour de Sainte-Anne d'Auray »**  
Départ du camping 20h - Tarif : 2.50 € -  
Réservation obligatoire à l'Office de Tourisme :  
02 97 24 34 94 (pour le plaisir des petits comme  
des grands, un âne accompagnera la balade).

**10, 11, 12, 13 et 15 août**  
**Spectacle Son et Lumières**  
« Yvon NICOLAZIC, paysan breton »  
Sanctuaire - Adulte : 12 € / -12 ans : 6 €  
-6 ans : gratuit - Billetterie à l'Office de Tourisme

**21 août - Balade nocturne animée**  
« Contes et patrimoine autour de Plumergat » avec Rémy COCHEN Plumergat  
20h - Tarif : 2.50 € - Réservation obligatoire  
à l'Office de Tourisme : 02 97 24 34 94 (pour  
le plaisir des petits comme des grands, un âne  
accompagnera la balade).

**24 et 25 août - Festival des Galettes du Monde** - Site du Motten - Entrée : 3 €